
Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 mars 2022

Rapporteur : Barbara LANZILAO

M 141 – 21.12 RECHERCHE DE LIEUX OÙ TRAVAILLER

Cette motion vient de deux constats :

- les places pour étudier ne sont pas très nombreuses au sein de la commune de Vernier pour les élèves du secondaire I et II ;
- le numérique devient de plus en plus présent pour les tâches scolaires

Dès lors, il serait intéressant de voir si la Ville de Vernier peut mettre à disposition certains lieux, en dehors du temps scolaire, avec un encadrement à définir et des ordinateurs. Les familles ayant de bas revenus ont davantage besoin de ce type de structure, de même que de matériel informatique.

M. KOLLER, Délégué à la jeunesse au Service de la cohésion sociale, informe les commissaires que cette thématique est en constante réflexion par la Délégation à la jeunesse. Il y a de nombreux espaces communaux, comme ceux dédiés à l'animation socioculturelle, pour lesquels une réflexion est faite afin qu'ils répondent aux besoins et à la réalité du terrain et de la société. Il signale que, dans cette motion, différents enjeux ont été identifiés, selon l'âge et les parcours scolaire :

- besoins liés aux espaces pour que les étudiants puissent se retrouver pour effectuer un travail en groupe ou pour réviser en vue d'examens ;
- besoins liés au soutien scolaire pour des élèves.

Il relève que certains éléments chiffrés peuvent néanmoins montrer la situation sur la Commune :

- Le dernier rapport CATI-GE indique que Vernier est la Commune qui comprend le plus d'élèves issus de milieux modestes ou défavorisés ; de nombreuses familles se trouvent dans des logements exigus et cela peut amener les enfants à demander des lieux calmes, propices à l'étude.
- La plupart des établissements scolaires primaires de Vernier font partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP) pour lesquels les normes d'encadrement sont mises en place par le Canton (classes à effectif réduit avec accompagnement d'éducateurs sociaux).

Les étudiants verniolans, qui sont dans des études secondaires à l'École de commerce, au Collège, à l'ECG, à l'Université ou en apprentissage, sont disséminés dans une multitude de sites et la Ville de Vernier n'a pas de contact particulier avec un établissement qui lui aurait fait parvenir ce type de demandes.

Concernant les espaces disponibles hors du temps scolaire, il souligne que les 3 bibliothèques municipales disposent d'environ 40 places de travail chacune, de matériel informatique et de wifi. Toutefois, ces espaces ne sont pas optimaux pour étudier, surtout en groupe. Depuis 4 ans, deux espaces de vie des Nouvelles Libellules sont mis à disposition de deux collectifs de jeunes adultes et adolescents qui souhaitent étudier le week-end au calme ou en groupe, en collaboration avec les TSHM et les services de la cohésion sociale, qui en assurent le bon fonctionnement. Dans la dizaine de structures jeunesse liées à la FASe, implantées sur la Commune, une aide ou un soutien ponctuel est fait par les équipes d'animation. Ce ne sont pas des lieux dédiés aux études, car ils sont bruyants. Au niveau des soutiens disponibles pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires, il y a de nombreuses prestations liées au DIP. Depuis la pandémie, les cycles d'orientation ont mis en place des moyens pour appuyer les élèves, notamment pour leur fournir des outils informatiques. Des appuis scolaires sous forme de tutoriels ont aussi été créés. L'ARA dispense aussi des appuis scolaires. Il relève que le projet de soutien « Des clés pour apprendre », mis en place par la maison de quartier ChâBal, a pris fin faute de bénévoles. Il s'agissait d'un projet, en lien avec l'école de Balexert, mis en place pour aider des élèves en difficulté ou en manque de motivation.

La Conseillère municipale PDC-Vert'Libéraux affirme que, selon son expérience personnelle, tout est déjà mis en place pour que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions. Ils peuvent réviser au sein de

l'établissement scolaire, des supports sont faits. Elle précise que son fils de 18 ans, étudiant à l'école Nicolas-Bouvier, va étudier dans les locaux d'Uni Mail. Elle relève que le système de soutien scolaire mis en place au FC Aïre-Le Lignon servait plutôt de garderie.

Le Conseiller administratif signale que Meyrin a mis en place un système où les bibliothèques ouvrent plus tard, avec des étudiants bibliothécaires qui assurent une présence pour permettre à des jeunes d'étudier dans des endroits calmes. La Commune de Vernier souhaite étudier ce genre de piste pour des étudiants du secondaire II et des universitaires. Par ailleurs, une analyse approfondie des besoins serait judicieuse pour savoir si l'ouverture prolongée d'autres locaux communaux serait envisageable.

La Conseillère municipale Verte relève qu'à l'époque, le personnel du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) faisait les devoirs avec les enfants. Elle souhaiterait que quelque chose de ce type soit remis en place, car le besoin est important à Vernier. De nombreux parents ne peuvent pas soutenir leur enfant. Elle regrette que le projet mis en place par la MQJR ChâBal n'ait pas perduré, car il avait tout son sens. À son avis, les plus petits ont besoin d'un accompagnement, alors que les plus âgés ont besoin de lieux.

Le Conseiller administratif revient sur le GIAP dont le rôle a évolué pour devenir un service universel. L'augmentation des élèves par année est de 8% et le GIAP est submergé. De plus, le GIAP fait appel à un personnel d'animation et non scolaire. Aussi, à l'heure actuelle, le GIAP ne peut pas prendre en charge l'aide aux devoirs. Il ajoute que le Conseil administratif refuse de combler systématiquement les besoins essentiels que doit assurer le DIP. Il relève qu'une école de Vernier a testé le « sans devoir ». Il estime que cette question des devoirs doit se poser, car les devoirs risquent de créer des inégalités qui devront être compensées par un accompagnement. Il signale que l'étude va voir comment la Commune peut apporter un accompagnement pour les plus petits afin de les aider. Le bénévolat est une idée intéressante, mais il est difficile de le pérenniser. Une des pistes à examiner est de faciliter l'accès à l'ARA.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le Président (SOC) passe au vote de la motion M 141 – 21.12, Recherche de lieux où travailler, qui est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 V, 1 MCG, 1 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

La Conseillère municipale PDC-Vert'Libéraux tient à préciser qu'elle n'est pas contre la motion. Toutefois elle estime que c'est au DIP de se charger de cette tâche jusqu'au secondaire. Il doit fournir les moyens nécessaires aux élèves pour étudier dans de bonnes conditions.